



Le rendez-vous du mois...

- Réunion du Conseil Municipal
Lundi 6 Mai à 19H30



- Permanence du Maire
Vendredi 24 Mai de 15h00 à 18h00

- Permanences ventes tickets cantine
Mardis 14 et 28 Mai
de 15H30 à 18H30

Communiqué

FERMETURES BUREAUX



Judi 9 et Vendredi 10 mai

du lundi 6 au samedi 18 mai inclus

Le courrier sera relevé par le facteur après sa tournée.

Les colis et les lettres recommandées avisés seront en INSTANCE au bureau de poste de la Côte St André.



News Mairie

Synthèse du Conseil municipal

Les comptes rendus détaillés sont disponibles en mairie et en téléchargement sur le site internet de la commune :

www.pommierdebeaurepaire.fr

Mardis 2 et 9 avril 2019

Ces délibérations ont été validées à l'unanimité par les membres du conseil Municipal

- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.
- Convention de fonctionnement du réseau des médiathèques EBER Communauté de Communes.
- Attribution des indemnités de conseil et de budget au Trésorier.
- Demande de subvention Etat pour la sécurisation du Groupe Scolaire.

☑ Rendus commissions intercommunales:

- **Cycle de l'eau: élu référent - Raphaël GABILLON**

Depuis le 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement.

Commission Locale de l'Eau (CLE) : enquête publique sur le SAGE prochainement lancée à la suite des avis en cours des personnes publiques associées.

Rivières/aspect hydrologique : action au sein du Syndicat Isérois des Rivières-Rhône-Aval (SIRRA), crée le 1^{er} janvier 2019.

- **Emploi et insertion: élue référent - Mireille BOUVIER**

Objectif de formaliser un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) d'ici la fin de l'année: démarche partenariale qui ne pourra aboutir sans le soutien du Département et de l'Etat.

Présentation des outils en matière d'emploi et d'insertion existants sur le territoire :

☑ **ALI** (Agence Locale d'Insertion) d'EBER

Les effectifs de l'Agence Locale d'Insertion basée à Roussillon ont été renforcés pour répondre au besoin d'accompagnement croissant du public RSA.

☑ **MOB** (Mission d'Orientation de la Bièvre)

Les missions locales sont nécessaires pour offrir un accompagnement de qualité aux jeunes qui n'ont jamais travaillé.

Axes de réflexion: la mobilité, tant psychologique que géographique, demeure un enjeu fort pour le territoire d'EBER quel que soit le public (jeunes, bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi de longue durée...).

La nécessité de développer des passerelles entre les structures qui interviennent sur le champ de l'insertion et de l'emploi est soulignée. Une réelle mise en réseau est à renforcer pour articuler au mieux les interventions de chacun. A ce titre, le PLIE devra être un outil de décision performant pour faciliter l'orientation du public et la proposition de solutions adaptées.

- **Nouvelles technologies - communication: élu référent - Bernard COUDERT**

Point sur le déploiement du Très Haut Débit

Le Département de l'Isère a lancé en 2011 un vaste chantier afin d'assurer le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire, 400 000 prises sont prévues sur le territoire isérois; les premières ont été livrées en 2017.

Sur le territoire d'EBER, les nœuds de raccordement optique (NRO) sont construits ou en cours (fin des travaux fin 2019).



Cérémonie commémorative

du 8 mai 1945

Rassemblement place de la Mairie à 11H15.



Dépôt de gerbe - discours

Une réception en Mairie clôturera cette cérémonie.

Don du Sang



Collecte : Beaurepaire
(salle polyvalente)

Les **lundis 6 et 13 mai**
de 16h30 à 19H45

Elections Européennes

Élections
Européennes
#OuiJeVote
26 mai 2019

Dimanche 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes.

Le bureau de vote, situé salle du Conseil Municipal sera ouvert de **8h00 à 18h00**.

Pour toute personne absente qui souhaite faire valoir son droit de vote, voici les informations pour établir une procuration :

-Elle peut être établie tout au long de l'année, qu'il y ait ou non des élections.

Sa durée est variable : 1 tour, 2 tours ou une année maximum.

-Pour qu'un vote soit valide, un électeur ne peut être destinataire que d'une procuration venant d'un seul mandant.

-Les autorités habilitées à établir des procurations sont : Le Tribunal de Grande Instance, la Gendarmerie, la Police Nationale du lieu de domicile et de travail du mandant.

Des formulaires dits « cerfa » sont disponibles sur www.service-public.fr, ils peuvent être pré-remplis et doivent ensuite être enregistrés par une autorité citée ci-dessus.

Les cartes électorales en votre possession sont à détruire au profit de nouvelles qui seront distribuées dans vos boîtes-aux-lettres, ou tenues à votre disposition le jour du scrutin.

News Mairie

Compte-rendu
du
Conseil Municipal



Ils sont situés à Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Chanas, Assieu, Roussillon, Anjou, Bellegarde-Poussieu, Revel-Tourdan et Beaurepaire. L'accès au THD pour toutes les entreprises et les écoles doit être terminé pour 2020.

La desserte de l'ensemble du territoire de l'Isère sera achevée entre 2022 et 2024. Le déploiement de la 4G est prévu pour ne pas pénaliser les zones difficiles à desservir avec la fibre.

Suivre le déploiement de la fibre sur le site internet officiel :

<http://www.iserefibre.fr>

Echanges sur les nouvelles technologies

Objectif de EBER: maintenir le niveau de service.

Le service informatique continue d'apporter un soutien technique aux communes. Il faut harmoniser et lisser les pratiques des ex CCTB et CCPR : le financement du matériel informatique était à la charge des communes en Pays Roussillonnais pour les écoles comme pour les mairies.

En Territoire de Beaurepaire, la CCTB avait la compétence informatique dans les écoles : elle portait l'investissement.

Synthèse des outils de communication existants

☑ Les communications papier, numérique, événementielle et les relations presse.

- Culture: élu référent - Gérard CARAZ

Équipements culturels communautaires

☑ Médiathèque Tête de réseau à St Maurice l'Exil

☑ École de musique Manu Dibango à Beaurepaire

☑ Conservatoire musique et danse à St Maurice l'Exil, St Clair du Rhône et Roussillon

Équipements culturels (autres modes de gestion)

☑ Cinéma l'Oron à Beaurepaire (gestion privée en convention avec la CC EBER)

☑ Cinéma Grand Rex au Péage de Roussillon (gestion associative par l'URFOL)

☑ Résidence d'artistes Moly-Sabata à Sablons (gestion fondation Albert Gleizes)

☑ EPCC tec (gestion publique : spectacles vivants)

☑ Médiathèque Elsa Triolet à Salaise sur Sanne (gestion municipale).

Éducation artistique et culturelle

☑ deux conventions en cours 2017-2020

1 CTEAC (Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle ex. CCTB)

1 PLEAC (Plan Local d'Éducation aux Arts et à la Culture ex. CCPR)

POUR RAPPEL



- Arrêté n° 2013-322-0020 portant réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets végétaux, en vue de préserver la qualité de l'air dans le Département de l'Isère.

- Le présent arrêté s'applique aux incinérations de déchets verts, des déchets coupés ou sur pied, quelle que soit leur **teneur en humidité**, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Le brûlage de ces déchets est **interdit** en tout temps sur l'ensemble du Département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage prescrites par le Code Forestier ne relèvent pas du présent arrêté.

Tout déchet végétal, frais ou sec ne peut être brûlé sur le territoire du département. Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts en infraction de l'arrêté n°2013-322-0020 s'expose à une amende de 450€.

Pour plus d'information, vous reporter à l'arrêté.

Brûlage des déchets végétaux

Assainissement non collectif

Entretien des dispositifs d'assainissement non collectif



Avec le retour des beaux jours, de nombreux particuliers font appel au Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze (SMEDV) pour réaliser l'entretien de leur dispositif d'assainissement non collectif (vidange de fosse, bac à graisses...)

Depuis 3 ans le SMEDV a retenu un prestataire par appel d'offre pour la réalisation de ce service entretien et vidange. Chaque usager en faisant la demande peut bénéficier de tarifs avantageux déjà négociés à l'échelle du territoire.

Pour rappel, la vidange de vos ouvrages est nécessaire quand la hauteur de boues est supérieur à 50 % pour les ouvrages de prétraitement traditionnels (fosse toutes eaux/fosse septique) **OU** 30 % pour les dispositifs agréés. La vidange de vos ouvrages permet d'éviter le départ de matière vers la suite du processus et ainsi préserver la durée de vie de votre installation tout comme la qualité de l'eau traitée.

Le coût moyen observé est de 169 € TTC par intervention, avec la garantie d'une prestation réalisée par un professionnel agréé et une élimination des boues en conformité avec la législation et le schéma départemental d'élimination des matières de vidange.

Le bon de commande est disponible sur le site du syndicat (<http://dolon-vareze.fr>) ou sur simple demande auprès du SMEDV (04 74 79 50 12).

Pour rappel, le SMEDV continuera d'exercer la compétence assainissement pour l'année 2019 bien que le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône soit effectif depuis le 1^{er} Avril 2019.

Communiqué Croix-Rouge

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts pour prévenir et apaiser les souffrances. Pour pouvoir continuer à agir auprès des personnes en difficultés sur l'ensemble du territoire, elle a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

Pour cette raison :

une campagne de sensibilisation en porte à porte sur notre commune aura lieu du 30 avril au 4 mai 2019.

Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile au nom de la Croix-Rouge française.

Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

L'équipe pourra intervenir entre 10h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française.

Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.



France Télécom



- Dommages réseaux

Suite à des épisodes de vents, ou de légers accrochages avec des engins, les fils Télécom peuvent se détacher de leur poteau respectif, des poteaux peuvent être poussés ou cassés,... Si vous avez connaissance de situations similaires, contactez le secrétariat de Mairie avec les informations suivantes :

- Couleur de la plaque sur le poteau
- Numéro du poteau
- Adresse exacte du lieu
- Photo si possible

Une déclaration sera signalée par nos services et transmise à France Télécom pour que les équipes puissent réparer les dommages.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

- Travaux

Suite à une expertise d'Orange et en qualité de sous-traitant, l'entreprise GATEL (73 330 Domessin) intervient sur notre commune pour le remplacement en lieu et en place d'une **cinquantaine** de poteaux défectueux Télécom dès la fin de ce mois d'avril.



Carte Nationale d'Identité



Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr

Cette plateforme mise en place par le gouvernement centralise aujourd'hui l'ensemble des démarches de demande de titres : Immatriculation, Passeport, Carte Nationale d'Identité, Permis de Conduire,...

Depuis Mars 2017, les Cartes Nationales d'identités devenant biométriques ne sont plus délivrées par toutes les mairies.

Dans le cadre du plan « Préfecture nouvelle génération » les demandes sont désormais traitées par les mairies disposant d'un Dispositif de Recueil (DR), c'est-à-dire celle déjà habilitées à recevoir les demandes de passeport.

Les mairies les plus proches de notre commune, entrant dans ce dispositif sont : La Côte Saint André, Saint Etienne de Saint Geoirs, Vienne, Roussillon, Saint Rambert d'Albon.



Samedi 6 Avril: repas des aînés 2019 - 80 convives

Dans une ambiance conviviale et festive, les aînés, élus, membres du CCAS se sont retrouvés pour partager repas et bonne humeur au Camping de la Bissera.



Un set de table « Pommier hier et aujourd'hui » a été remis à chaque convive présente et à nos aînés lors de la distribution des colis de Pâques.



Vente possible au tarif de **5€** au profit du CCAS pour tout renseignement: contacter la Mairie.

Les 17 - 18 - 19 Avril: distribution des colis de Pâques aux aînés de 75 ans et plus, à leur domicile, à l'hôpital ou à la maison de retraite: 27 colis « individuel » et 4 colis « couple » .



Service Téléalarme

Principe

La téléalarme est un service d'assistance et de secours pour toutes personnes dont l'autonomie est fragilisée par l'état de santé, le handicap ou l'isolement.



Elle favorise le maintien à domicile. Elle contribue à préserver l'autonomie des personnes en évitant les complications dues à de nombreux accidents (chutes, malaises...).

Sur simple bouton d'appel, sans composer de numéro de téléphone, où que vous soyez dans votre habitation, la téléalarme vous permet, en cas de chute ou de malaise, d'obtenir une intervention rapide 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'appel d'urgence est transmis à un centre d'écoute qui, selon la gravité de la situation, peut faire intervenir les secours et/ou prévenir l'entourage familial.

Aides Financières

Le coût varie d'un service à l'autre. Des aides financières peuvent vous être accordées sous certaines conditions :

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans :

- L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) versée par le Département de l'Isère :

Un forfait mensuel de 30 € peut vous être accordé dans le cadre du plan d'aide de l'APA sur décision de l'équipe d'évaluation médico-sociale.

- Les caisses de retraite principales (CARSAT, MSA ...) et les caisses de retraite complémentaires.

- Les mutuelles

Pour les personnes dont le handicap a été reconnu avant 60 ans :

- La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) versée par le Département de l'Isère permet de financer 75 % du coût de l'abonnement.

Déductions fiscales : certains services de téléalarme ont obtenu un agrément dans le cadre des activités de service à la personne. L'agrément permet de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts égale à 50 % des dépenses réellement supportées par l'usager (une fois que l'on a déduit les aides financières éventuelles : APA, caisses de retraite...).

Où s'adresser ?

Mairie ou membres du CCAS de la commune

A venir...vendredi 24 Mai 2019 à 19H00 les bébés de l'année fêtés....



Moment festif et convivial autour des nouveau-nés et de leurs parents organisé par l'équipe du CCAS.

Environnement ...rétrospective...

Samedi 30 Mars:

**NETTOYAGE DE
PRINTEMPS**

Une vingtaine de participants se sont retrouvés en cette belle matinée ensoleillée, munis de gants, gilet de sécurité et sac poubelle à la main pour sillonner notre commune à la recherche du moindre débris. A l'issue de cette matinée de collecte, les participants ont partagé à l'arrivée le verre de l'amitié avec les élus.

Merci à toutes et à tous, sans oublier les enfants d'avoir participé à cette matinée et de rester sensible à la préservation de notre environnement.



Jeudi 25 Avril:



Une 1ère réunion s'est tenue pour concrétiser l'installation d'un site de compostage « au stade », ce dernier sera utilisé par les locataires des logements « la Vie de Revel », les habitations alentours et les associations organisant des fêtes.

Actuellement, la plupart des résidents dépose aux ordures ménagères ses déchets biodégradables de cuisine et s'acquitte en conséquence de la Redevance Incitative.

Les participants présents ont décidé que le site comporterait trois bacs en bois, un pour le compost en cours de fabrication, un autre pour sa maturation et le troisième sera rempli de matières sèches pour mélanger avec les déchets organiques.

Monsieur Guillaume BRUYAS s'est proposé comme référent de site

et recevra de ce fait une formation spécifique. Une visite de compostage en pied d'immeuble du plein Ciel à Beaufort à Beaupaire a été organisée afin de mieux comprendre le fonctionnement d'un compostage partagé.

La mise en œuvre de l'installation est programmée pour le début de l'été. Une information complète sera diffusée à chaque ménage concerné ainsi que sur la news mensuelle. Les acteurs de ce projet sont la Municipalité, le SICTOM et l'association « les Amis des Lombrics » représentée par M. Robert THIVOLLE, guide-composteur, qui assurera le suivi du bon fonctionnement de cette nouvelle installation. MERCI à Guillaume et à Robert pour leur implication.

Jeudi 11 Avril: Le temps des plantations avec LAURENT...



Après la pluie,.....les massifs sont prêts pour recevoir les plants de fleurs d'été.

Bêchés et amendés avec le compost mûr issu des déchets de la cantine scolaire, ils feront l'admiration des passants, pommiérois ou d'ailleurs, près de l'hôtel à insectes installé en juin 2017 lors des NAP. Ces fleurs seront le restaurant de l'hôtel, sur lesquelles abeilles et bourdons vont butiner à longueur de journée. Des massifs fleuris jusqu'à l'automne !

Vote du compte administratif 2018

— **ADOPTE à l'unanimité**

Le compte administratif communal 2018 se présente comme suit:

- la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de: 131 628.71€.
- la section d'investissement présente un déficit de clôture de: 332 942.67€. (dont remboursement 150 000€ prêt relais)



Section de fonctionnement :	Excédent reporté 2017	361 861.20
	Dépenses 2018	415 157.74
	Recettes 2018	546 786.45
	Résultat 2018 cumulé :	+ 493 489.91
Section d'investissement :	Excédent reporté 2017	52 226.32
	Dépenses 2018	542 298.67
	Recettes 2018	209 356.00
	Résultat 2018 cumulé :	- 280 716.35
Restes à réaliser investissement	Dépenses:	89 400.00
	Recettes:	130 726.00

Taux d'imposition des taxes directes communales pour 2019

Le Conseil Municipal décide pour 2019 à l'unanimité de maintenir les taux appliqués soit:

- Taxe d'habitation : 11.18%
- Taxe foncière du bâti : 15.17 %
- Taxe foncière du non bâti : 54.95 %

Attribution subventions communales aux associations pour 2019

— **ADOPTE à l'unanimité**

- | | | | |
|-------------------------|-------------------------|---|------|
| - Comité des Fêtes: | 1 500€ (feu d'artifice) | - Aide à domicile en milieu rural (ADMR): | 400€ |
| - Coopérative scolaire: | 400€ | - Amis des lombrics: | 400€ |
| - Don du sang: | 400€ | - Amicale des employés communaux: | 250€ |
| - Pomme d'Amis: | 200€ | | |

Vote du budget 2019

— **ADOPTE à l'unanimité**

Section Fonctionnement

DEPENSES			%
Chapitre 011	Charges à caractère général	151 700.00	21.84
Chapitre 012	Charges de personnel	201 000.00	28.94
Chapitre 022	Dépenses imprévues	21 633.53	3.11
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	260 000.00	37.43
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	15 136.03	2.18
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	33 756.00	4.86
Chapitre 66	Charges financières	11 400.00	1.64
TOTAL :		694 625.56	100

RECETTES			%
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	254 099.56	36.58
Chapitre 013	Atténuation de charges	4 000.00	0.58
Chapitre 70	Produits des services et ventes	54 500.00	7.85
Chapitre 73	Impôts et taxes	230 000.00	33.11
Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	129 020.00	18.57
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	23 006.00	3.31
TOTAL :		694 625.56	100

Section Investissement

DEPENSES		Restes à réaliser	Budget
Chapitre 01	Déficit reporté		280 716.35
Chapitre 16	Emprunts (rbt capital)		38 450.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales		12 135.00
Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles		3 500.00
Chapitre 204	Subventions équipements versées	16 000.00	6 300.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	53 400.00	46 200.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	20 000.00	825 000.00
DEPENSES INVESTISSEMENT		89 400.00	1 212 301.35
TOTAL GENERAL			1 301 701.35

RECETTES		Restes à réaliser	Budget
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves		195 840.97
Chapitre 10	Excédent de fonctionnement capitalisé		239 390.35
Chapitre 13	Subventions d'investissement	130 726.00	406 473.00
Chapitre 021	Vir. de la section de fonctionnement		260 000.00
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations		42 000.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections		15 136.03
Chapitre 041	Opérations patrimoniales		12 135.00
RECETTES INVESTISSEMENT		130 726.00	1 170 975.35
TOTAL GENERAL			1 301 701.35

Urbanisme



Déclarations Préalables

- Le 17-04-2019:** M. Gérard CHARPENAY, parcelle AI102, 23 route du Bas, installation chalet en bois (en cours d'instruction).
- Le 17-04-2019:** M. Gérard CHARPENAY, parcelle AV36, 1208 route de Beaurepaire, installation abri bois (en cours d'instruction).
- Le 19-04-2019:** M. Frédéric DESTHIEU, parcelle AT217, chemin de la Tour, pose panneaux photovoltaïques (en cours d'instruction).
- Le 26-04-2019:** Mme Renée MIRABEL, parcelle AW146, chemin du Paradis, abri bois (en cours d'instruction).
- Le 26-04-2019:** M. Dimitri BALLERAND, parcelle AD8, chemin de la Combe Carra, rénovation toit d'une grange (en cours d'instruction).

Pour la news de Juin, merci à vous (particuliers, associations) de transmettre vos infos pour:

- le mercredi 29 Mai 2019

Courriel: mireille.mb@live.fr ou mairie.pommier@entre-bievreethone.fr

Pommier de Beaurepaire

*1ère exposition
de vieilles voitures*

*Et vente de plants
et plantes de jardin*

**Entrée gratuite
Buvette
& restauration**

**Dimanche 12 mai
A partir de 9h00
Stade Pommier de Beaurepaire**

Organisées par le Sou des Ecoles
Infos au 06 84 30 29 01

CHOMAT & FILS - TÉL. : 06 84 30 29 01
BOIS DE CHAUFFAGE - PIQUETS D'IMPLANTATION

CCAS

Dimanche 19 MAI:

6ème RANDONNÉE PÉDESTRE

Inscription à partir de 8H00 et départ du stade.
2 parcours : 8 et 15km.
Tarif : 6 € (à partir de 10 ans) avec café au départ et ravitaillement.
« Repas champêtre » à partir de 13h00
Tarif repas: 16 €.



Réservation repas jusqu'au 11 mai auprès de:

- Nicole COLLION 04 74 54 31 82
- Laëtitia LOPES 06 14 61 42 77

Possibilité de prendre seulement le repas
En cas de mauvais temps: repas à la salle des fêtes.

Communiqué département de l'Isère

Vendredi 10 MAI: Cour et Buis à 15H50

Du 09 au 12 mai 2019 aura lieu le Rhône Alpes Isère Tour. Il s'agit d'une course de cyclisme professionnelle sur 4 jours ayant lieu dans le Nord Isère.



Nouveauté 2019 sur la course, le sprint en Or AlpesisHere du Rhône Alpes Isère Tour passera **le vendredi 10 mai à 15h50** devant la salle des fêtes à **Cours et Buis**. Il s'agit d'un sprint sponsorisé par la marque du département « AlpesisHere ».

Afin de rendre le passage du sprint festif, une caravane insolite sera mise en place par le Département de l'Isère **30 minutes** avant le passage des coureurs, soit à **15h20**. Des goodies seront offerts aux personnes présentes et pleins de petites surprises feront patienter le public jusqu'au passage des coureurs. Cet événement totalement gratuit est un moyen idéal pour s'amuser et passer un bon moment sur le thème du cyclisme.

Dimanche 12 mai: Pommier vers 12H30 - 13H00

Passage des coureurs sur notre commune (carrefour Suchardon).

Amicale Laïque

Samedi 22 JUIN:

**RANDONNÉE PÉDESTRE GOURMANDE
en semi-nocturne**

Inscription à partir de 19H00 et départ salles associatives.
1 parcours : 11km.



Tarifs: 15€.
: 8€ jusqu'à 10 ans.
Tarifs comprenant la randonnée et le repas servi tout au long du parcours.

Réservation jusqu'au 19 juin auprès de:

- Laëtitia LOPES 06 14 61 42 77
- Bernard BOUVIER 06 75 38 49 76